

**DEMANDE DE DÉROGATION**

POUR  LA COUPE\*  L'ARRACHAGE\*  
 LA CUEILLETTE\*  L'ENLÈVEMENT\*

**DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES**

\* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOIRE IDENTITÉ**

Nom et Prénom : .....

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : .....

Adresse : N° 16 Rue Antoine Zattara CS70248  
 Commune Marseille Cedex 3  
 Code postal 1331

Nature des activités : .....

Qualification : .....

**B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION**

Nom scientifique Nom commun	Quantité(1)	Description (2)
B1 <u>Kengia serotina subsp. serotina</u> <u>Cleistogène tardif</u>	Quelques individus	Destruction des individus situés sous emprise des travaux
B2 <u>Ephedra major subsp. major</u> <u>Grand éphédra</u>	10 à 50 individus	Individus situés au niveau de la zone à dérocter (chandelle), qui seront prélevés en fonction des opportunités
B3 <u>Ephedra major subsp. major</u> <u>Grand éphédra</u>	1 à 100 graines	En fonction de la fructification de l'année (variable), des graines seront prélevés pour réimplanter après travaux les individus
B4 <u>Ephedra major subsp. major</u> <u>Grand éphédra</u>	Quelques dizaines à centaines d'individus	Destruction des individus lors des purges de sécurité, mouvement des intervenants en parois et mise en place des parades (purges, filets plaqués, ancrages)
B5		

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens

(2) préciser la partie de la plante récoltée

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION \***

Protection de la faune ou de la flore	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude phytoécologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public: majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Le projet vise à sécuriser les usagers de la Route Nationale 202 vis-à-vis des risques de chutes de blocs

Suite sur papier libre

**D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION**

Préciser la période : Septembre 2017 à septembre 2020 en fonction des financements annuels (cf. planning chapitre  
 ou la date : VL2 du dossier de dérogation

**E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE REALISATION DE L'OPERATION \***

Arrachage ou enlèvement définitif  Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés : .....

Arrachage ou enlèvement temporaire  avec réimplantation sur place   
avec réimplantation différée

Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation : Mise en jauge des spécimens sur substrat sablo-limoneux drainant. Arrosage 1 fois par semaine. Ensoleillement. Pour les graines: protocole à définir en concertation avec le CBNA (test de germination).

Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation : Réimplantation des individus après 1 à 3 années de mise en culture en pépinière selon la robustesse des sujets (à mixer), au niveau des balmes recrées sur le secteur où ils ont été prélevés (La Brèche, communes de Vergons et Saint-Julien-du-Verdon). Densité de réimplantation: 2 individus/m<sup>2</sup>

Suite sur papier libre

**E1. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLEVEMENT**

Préciser les techniques : Prélèvement des graines à l'automne.

Coupe ou enlèvement des individus au piochon par un individu encordé. Prélèvement de motte si possible, sinon racines nues. Conservation à l'abri de la lumière et du vent le temps du prélèvement de l'ensemble des individus.

Suite sur papier libre

**F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION \***

Formation initiale en biologie végétale  Préciser : .....

Formation continue en biologie végétale  Préciser : .....

Autre formation  Préciser : Botaniste expérimenté du CBNA ou bureau d'étude

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION**

Régions administratives : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Départements : Alpes-de-Haute-Provence

Cantons : .....

Communes : .....

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE \***

Réimplantation des spécimens enlevés  Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce  Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : .....

- Pour le Grand Ephedra il est prévu de tester la recréation d'habitats rupestres favorables.

- Concernant le Cleistogène tardif, un suivi après travaux devrait permettre de s'assurer de la recolonisation de l'espèce.

- Cf. Mesures décrites aux chapitres VI et XI du dossier de dérogation.

Suite sur papier libre

**I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : .....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : En phase chantier, comptes rendus réguliers transmis à la DREAL. Des comptes-rendus d'intervention seront également transmis à la DREAL à chaque étape de la mise en oeuvre de la campagne de sauvegarde du Grand Ephedra ainsi que pour les suivis post-travaux des deux espèces concernées.

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Naselle  
le 1/08/17  
Votre signature

Le Directeur Adjoint  
de la DIR Méditerranée  
en charge du Développement

James LEFEVRE